

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mars 2012 à 18 heures

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER
Christian, Maire

Présents : MM. SCHWEIZER, LEONARD, HENRY, STOLLER,
STIBLING, MARTIN,
Mmes BRAUN, BARTRINGER, MARINACCI, CHARDAR

Absents avec procuration :

Madame NINFEI Danielle a donné procuration à Monsieur HENRY Michel
Monsieur NINFEI Gabriel a donné procuration à Madame MARINACCI Louise
Madame MARTIN Peggy a donné procuration à Monsieur MARTIN Cédric
Madame BICELLI Carine a donné procuration à Monsieur SCHWEIZER
Christian

Absents sans procuration :

ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 2- Compte administratif du budget principal pour l'année 2011
- 3- Compte de gestion du budget principal pour l'année 2011
- 4- Affectation du résultat du budget de la commune
- 5- Fiscalité locale
- 6- Subventions diverses
- 7- Fixation d'une cadence d'amortissements
- 8- Budget primitif de la commune pour l'année 2012
- 9- Budget primitif du service des eaux
- 10- Mise en œuvre du Schéma départemental de la coopération intercommunale-
Intention de dissoudre le syndicat intercommunal de l'implantation de l'IUT de
l'agglomération thionvilloise
- 11- Convention pour l'aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux
Elevés en Difficulté (RASED)
- 12- Divers

Points 10 et 11 non délibérés et remis à l'ordre du jour du prochain conseil

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Après avoir présenté le compte administratif de la commune, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 12 voix pour et 1 abstention,

- vote le compte administratif 2011 qui présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	: 294.566,10€
Recettes de fonctionnement	: 439.161,18€
Excédent de fonctionnement	: 144.595,08€

Dépenses d'investissement	: 65.092,49€
Recettes d'investissement	: 126.479,94€
Excédent d'investissement	: 61.387,45€

COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- déclare que les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement dressés pour l'exercice 2011 par Monsieur Jacques DONNEN, Comptable de Trésor, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de la commune,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget communal,
Constatant que le budget de la commune présente un excédent global de fonctionnement de 144.595,08€

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 13 voix pour et 1 abstention,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	22.015,47€
Résultat antérieur reporté	122.579,61€
Résultat à affecter	144.595,08€

Solde d'exécution d'investissement	-8.126,71€
Solde des restes à réaliser d'investissement	-22.000,00€
Besoin de financement	30.126,71€

DECISION D'AFFECTATION	
AFFECTATION EN RESERVE	30.126,71€
REPORT EN FONCTIONNEMENT	114.468,37€

FISCALITE LOCALE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide de majorer le taux de la taxe d'habitation et le taux de la taxe foncière bâti afin d'obtenir un produit attendu supérieur de 2.000 euros.

- fixe le taux des taxes comme suit :

TAXE D'HABITATION	14,18%
TAXE FONCIERE (bâti)	8,44%
TAXE FONCIERE (non bâti)	62%
CFE (cotisation foncière des entreprises)	21,27%

SUBVENTIONS DIVERSES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide de voter les subventions suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale : 1.800 euros

- Association La Tonnelle : 130 euros
(améliorer le quotidien des personnes hospitalisées à Moyeuivre-Grande)

AMORTISSEMENT DES DEPENSES LIEES A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE CREATION DE LA DESSERTE EN FORET.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide d'amortir les dépenses liées à la participation de la commune aux travaux de création de la desserte en forêt en 5 années. Les crédits seront prévus au budget en dépense à l'article 6811/042 et en recette à l'article 2804183/040.

BUDGET PRIMITIF 2012

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- vote le budget primitif 2012 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 392.746 euros
- section d'investissement : 144.949 euros

BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide de voter un budget égal à zéro, compte tenu du fait que les réseaux d'eau sont amortis.